

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**  
**COMMUNE DE**  
**SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE**

**ARR078CSAC2026**

**ARRETE PORTANT NOMINATION DE QUATRE MEMBRES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**LE MAIRE DE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE**

*Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L123-6,*

*Vu les articles R123-12 et R123-13 du même code,*

*Vu la délibération n°DEL025CSPB2026 du conseil municipal en date du 30 mars 2026 décidant de créer 4 sièges d'administrateurs élus et 4 sièges d'administrateurs nommés au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,*

*Vu le courrier d'information de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) de la Vendée en date du 09 avril 2026,*

*Vu la proposition de l'association locale du Secours Catholique, par courrier en date du 20 mars 2026,*

*Considérant l'absence de propositions faites par d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, et/ou œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap,*

**ARRETE**

**Article 1** : sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine :

- **Monsieur Rodolphe DROUET**, domicilié 6 rue Chopin à Saint-Philbert-de-Bouaine, proposé par l'association Familles Rurales,
- **Monsieur Bertrand DUGAST**, domicilié 2 impasse des Genêts à Saint-Philbert-de-Bouaine, proposé par l'association locale du Secours Catholique,
- **Monsieur Dominique NAULIN**, domicilié 18 rue du Petit Bois à Saint-Philbert-de-Bouaine, proposé par l'association de gestion de l'EHPAD Les Glycines,
- **Madame Lise PIVETEAU-RICHEUX**, domiciliée 23 rue Lully à Saint-Philbert-de-Bouaine, en qualité de personne qualifiée (ergothérapeute).

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux quatre administrateurs désignés ci-dessus.

Une ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Vendée.

Fait à Saint-Philbert-de-Bouaine,

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine.